

FORM'ACTION

METTRE EN PLACE LE DOCUMENT UNIQUE



L'évaluation des risques professionnels est une obligation du code du travail. Elle s'applique aux entreprises à partir du premier employé ou stagiaire. Cette formation fait le point sur la réglementation, l'élaboration du document unique et l'utilisation qui doit en être faite.

Après une journée où les méthodes et les points clefs d'une démarche d'évaluation des risques professionnels sont abordés. Les stagiaires les appliquent dans leurs entreprises. L'ensemble des postes de travail étudiés est revu lors de la seconde journée.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation
- Savoir identifier les risques professionnels et les évaluer
- Savoir élaborer, communiquer et gérer son document unique
- Mettre en place le document unique

PUBLIC

- Dirigeant & cadre ;
- Responsable sécurité.

PREREQUIS

- Bonne connaissance de l'entreprise étudiée

MODALITES PRATIQUES ET COMMERCIALES

- Durée : 2 jours ;
- Comment : 2 sessions de 1 jours ;
- Nombre de participant : de 1 à 8 personnes ;
- Où : Sur site ;
- Coût* : 1 700 € HT.

(* Hors frais de vie et de déplacement)



4 rue du monastère
13004 MARSEILLE
RCS : 514 645 910 MARSEILLE
Autorisation de formation N° 93131337913

Tél. : 09 50 70 77 80
Email : contact@qse-pro.fr

www.qse-pro.fr

PROGRAMME

INTRODUCTION

DEFINITIONS & GENERALITES

LE CODE DU TRAVAIL, LES DECRETS D'APPLICATION

- Le code du travail et l'évaluation des risques professionnels ;
- Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 ;
- Les révisions et les nouvelles obligations ;
- La responsabilité du dirigeant.

MENER SA DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

- Les étapes du projet ;
 - Inventaire des dangers
 - Identification des risques
 - Evaluation des risques
 - Formalisation de l'évaluation des risques
- La communication ;
- La réévaluation.

QUELQUES RISQUES FREQUENTS EN ENTREPRISE

- Présentation et description de dangers et de risques fréquents en entreprise ;
- Les moyens de prévention à mettre en place.

LES EXERCICES D'APPLICATION

- A partir de séquence vidéo et de la grille d'analyse fournie :
 - Analyser les risques d'un poste de travail ;
 - Proposer un programme de prévention.
- Mener une interview pour analyser un poste de travail ;
- QCM d'autoévaluation.

JOURS 2 : LES STAGIAIRES SOUMETTENT ET DEFENDENT LEURS EVALUATIONS DE RISQUES PROFESSIONNELS. CHAQUE SITUATION EST RE-ETUDIEE.